

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 119

15/10/2024



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Transfert de compétence IRVE au TD64 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé la proposition de transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ou Hybrides Rechargeables » à Territoire d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (TE64), pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Ce transfert se traduira par une délégation de service public pour les bornes actuelles et futures en suivant le schéma de développement élaboré par TE64 pour l'ensemble du département. Cela signifie que le futur délégataire assurera l'investissement en lieu et place de la collectivité, exploitera le service (maintenance technique, supervision, paiement de l'électricité) et se rémunèrera exclusivement via le prix de la charge dont s'acquittera l'utilisateur auprès de lui. La collectivité ne contribuera donc pas financièrement à ce projet.

Pour Asson, il n'y aura pas de changement et la borne actuelle sera maintenue

Convention de participation au service Urbanisme de la CCPN : adopté à l'unanimité

Si les demandes d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire, certificats d'urbanisme...) sont déposées dans les mairies, elles sont ensuite transmises au service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nay qui est chargé d'instruire les demandes pour donner un avis en conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur dans chaque commune. Le coût annuel de ce service est estimé à 150 000 € pour lequel il est demandé une participation des communes fixée à 50% (soit 75 000 €). Chaque commune participe en fonction de sa population et du nombre d'actes d'urbanisme. Pour Asson, cette participation s'élève à 4 714 € et sera applicable pour les années 2024, 2025 et 2026. Le Conseil Municipal approuve la convention de participation financière des communes au service commun urbanisme.

A vos agendas...

- **Mercredi 23 octobre à 16h** : « Temps de lecture en famille », bibliothèque d'Asson
- **Du 21 octobre au 2 novembre 2024** : collecte spécifique des **articles de sports et de loisirs**, en déchetterie
- **Du mardi 29 au jeudi 31 octobre (de 10h à 12h et de 14h à 17h)** : présence d'un agent communal au **cimetière** à l'approche de la Toussaint
- **Jeudi 31 octobre à 17h** : **Halloween**, rendez-vous à 17 heures devant la mairie
- **Du 8 au 10 novembre 2024** : fête de la Saint-Martin (voir encart en page 3)

Tarif ALSH : adopté à l'unanimité

La Conseil Municipal a décidé d'appliquer une réduction de 3 euros sur le tarif journée des Centres de Loisirs pour les enfants disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) lourd (lorsque leurs contraintes alimentaires les obligent à amener leur propre repas).

Suppression du budget annexe « photovoltaïque » : adopté à l'unanimité

Alors que le Conseil Municipal a voté le 26 mars 2024 la création d'un budget annexe photovoltaïque, un arrêté publié le 10 juillet 2024 a prévu une dispense de création de régie pour les opérations d'autoconsommation collective et individuelle.

Le projet d'Asson entrant dans les critères de cet arrêté (projet d'autoconsommation collective et individuelle d'une puissance inférieure à 1 MW), le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de supprimer le budget annexe « photovoltaïque » (qui avait été créé mais non voté) et d'intégrer les dépenses et les recettes au budget principal. La tenue d'une comptabilité analytique permettra d'identifier les opérations liées au photovoltaïque.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024 (suite)**Avance remboursable INTRACTING avec le TE64 : adopté à l'unanimité**

Dans le cadre des travaux réalisés à la salle Jean Labarrère, la mairie a sollicité le Territoire d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (TE64) afin de bénéficier du dispositif *INTRACTING*. Celui-ci peut être obtenu dans le cadre d'opérations permettant une économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

Le projet d'Asson étant éligible à une avance maximale, la commune va pouvoir bénéficier d'un prêt de 305 000 € au taux préférentiel de 0,75 %, auquel il convient d'ajouter 10 675 € de frais de gestion qui seront à verser au TE64 en début d'année 2025. Remboursable sur 13 ans (27 711 € / an), ce dispositif va permettre à la commune une économie d'environ 50 000 € par rapport aux intérêts d'un prêt bancaire classique.

Prêt à long terme pour les panneaux photovoltaïques : adopté à l'unanimité

Toujours dans le cadre des travaux réalisés à la salle Jean Labarrère et Isarce, la collectivité doit contracter un dernier prêt pour le financement des panneaux photovoltaïques pour un montant de 173 600 €. Après avoir contacté plusieurs banques, le Conseil Municipal a décidé de le faire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne qui propose un taux annuel de 3,35 % sur 20 ans (+ 400 € de frais de dossier).

Décisions modificatives : adopté à l'unanimité

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal quelques ajustements budgétaires via deux décisions modificatives validées à l'unanimité.

La première consiste en une écriture comptable pour l'intégration des emprunts réalisés auprès du TE64 ainsi que leurs amortissements.

La seconde concerne l'intégration (en dépenses et en recettes) des deux prêts votés précédemment liés aux travaux de la salle Jean Labarrère ainsi que l'intégration des intérêts liés à ces prêts. De plus, dans le cadre des travaux de voirie 2024, il est

nécessaire de basculer 31 000 € de la section de fonctionnement en investissement, puisque le programme retenu comprend davantage de travaux d'amélioration (budget investissement) que de simples réparations de chaussée (fonctionnement). L'ensemble de ces décisions modificatives n'impacte pas l'équilibre global du budget.

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : adopté à l'unanimité

La Commune a reçu plusieurs demandes d'administrés situés en zone agricole ou naturelle qui souhaitent transformer leur grange en habitation. A ce jour, le changement de destination n'est pas permis en zone A et N, sauf pour certaines constructions listées au Plan Local d'Urbanisme.

Aussi, afin de pouvoir envisager d'ajouter d'autres constructions à cette liste, la commune va étudier ces demandes au cas par cas qui, en cas d'avis favorable, nécessitera une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

L'objet de cette délibération est d'engager cette démarche qui pourrait aboutir à une modification simplifiée avant l'été 2025.

Bien entendu, il conviendra de recueillir l'avis du Préfet et des personnes publiques associées ainsi que de mettre le projet à disposition du public pendant 1 mois minimum.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de prescrire cette modification simplifiée pour permettre le changement de destinations de certaines constructions situées en zone agricole ou naturelle.

Recensement de la population 2025 : la commune recrute 5 agents recenseurs

Le dernier recensement de la population datant de 2019, les habitants d'Asson seront à nouveau concernés en 2025 (du 16 janvier au 15 février 2025). Pour ce faire, la commune recrute 5 agents recenseurs qui seront rémunérés sur la base du SMIC horaire. Le temps nécessaire à cette mission est estimé entre 15 et 20 heures par semaine selon le nombre de logements et les difficultés de terrain. Les personnes intéressées peuvent envoyer leur candidature en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Espace Culturel intercommunal de Nay :

La date est confirmée, l'Espace Culturel du Pays de Nay, qui abritera une médiathèque, un cinéma, une ludothèque, un dispositif Micro-Folie (musée virtuel), ouvrira ses portes à partir de la mi-décembre 2024. Ce nouveau lieu, situé au centre-ville de Nay, a été conçu pour devenir un véritable point de partage autour de la culture sous toutes ses formes. Que vous soyez passionnés de littérature, de cinéma, de jeux, d'art, de musique, ou tout simplement curieux, l'Espace Culturel s'annonce comme un lieu incontournable, avec une programmation riche et variée tout au long de l'année.

STOP PUB :

Apposer un STOP PUB sur sa boîte aux lettres c'est 40 kg de déchets en moins par an ! Fini les prospectus, vous recevrez uniquement les informations de la collectivité. En lien avec la communauté de communes du Pays de Nay, des autocollants STOP PUB sont à votre disposition en mairie d'Asson.

Fête de la St-Martin : **8, 9 et 10 novembre 2024**

Les Conscrits 2006 ont le plaisir de vous inviter aux fêtes d'Asson :

• Vendredi 8 novembre :

Soirée Béarnaise à 20h - salle de l'Isarce
Bal de 22h à 2h du matin - salle Jean Labarrère

• Samedi 9 novembre :

Tournoi de Pétanque à 14h et animations enfants
Estanquet organisé par Asson Sports à partir de 19h
Bal de 22h à 4h du matin - salle Jean Labarrère

• Dimanche 10 novembre :

Messe de la Saint-Martin à 10h30, suivie de la cérémonie commémorant l'Armistice du 11 novembre, au monument aux morts (11h30).
A 12h30, apéritif offert par les Conscrits, suivi d'un repas servi par les Conscrits
(Inscription avant le 4 novembre au 06 37 56 86 67)

A l'occasion des fêtes, l'éclairage public restera allumé toute la nuit, les vendredi et samedi

Un agent au service des Assonnais au cimetière à l'approche de la Toussaint :

Compte tenu de la satisfaction observée lors des années précédentes, un agent communal sera présent au cimetière pour aider les personnes qui en ont besoin (pour porter les fleurs notamment). Céline sera ainsi présente du mardi 29 au jeudi 31 octobre de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Yoga sur chaise : nouveauté Asson Animation

Asson Animation propose une nouvelle activité accessible à tous (séniors, personnes à mobilité réduite y compris fauteuils roulants) Tous les mercredis de 17h30 à 18h45 à la salle de l'Ouzom, Frédérique Bérard vous propose une séance de Yoga sur chaise accessible à tous. Une pratique sécurisée pour étirer votre corps, assouplir vos articulations et apaiser votre mental. 1 cours d'essai offert.
Contact : 06 21 91 78 23

Les enfants d'Asson invités à fêter Halloween le jeudi 31 octobre 2024

Fidèles à leurs habitudes, les enfants du Village ont bien l'intention de fêter Halloween en allant, en porte à porte, à la recherche de quelques bonbons. Petits et grands, mettez votre déguisement de diable, squelette ou toute autre créature maléfique et rendez-vous devant la mairie à 17h pour partir, ensemble, dans les rues du village, à la recherche de quelques friandises. Habitants d'Asson, vous êtes prévenus, les (gentils) monstres vont débarquer ! Pour les affronter sur le pas de votre porte, il vous faudra les repousser à coups de bonbons et de sucreries... les enfants comptent sur vous ! Les participants restent sous la responsabilité de leurs parents. La soirée se terminera vers 19h, à l'Espace Pyrénées par un moment de convivialité et de partage du butin !
Animation gratuite

